

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'HIRTZFELDEN DU 21 SEPTEMBRE 2017

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. ONF : Programme des travaux d'exploitation 2017
5. ONF : Etat de prévision des coupes – Etat d'assiette 2018
6. Bois 3<sup>ème</sup> âge – Année 2017
7. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département du Haut-Rhin
8. Demandes de subventions à la Région, au Département et à la Communauté de communes
9. Rue de Meyenheim – Recours à un géomètre pour la création d'un cheminement
10. Contrat de 100 heures avec une entreprise locale
11. Buste F.A. Jecker : Convention avec le musée Unterlinden
12. Opération « Pères Noël à moto »
13. Réduction du temps de travail d'un adjoint administratif
14. Horaires de travail de deux adjoints techniques
15. Recrutement temporaire d'un agent technique contractuel
16. Adhésion de la ville d'Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
17. Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
18. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
19. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
20. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

Et M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Joël JECKER, et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Valérie DABROWSKI, Maurice PLOSKONKA, Sylvie NOTO-SUPPIGER, Frédéric BILLAUD

Procurations : Valérie DABROWSKI à Agnès MATTER-BALP, Maurice PLOSKONKA à Valérie BIRGLEN, Sylvie NOTO-SUPPIGER à Joël JECKER, Frédéric BILLAUD à Evelyne BOLL

Sur proposition du Maire, Joël JECKER, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

## Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017 ;

## Point n°2 - Finances

Néant

## Point n°3 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

### **Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :**

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
23/05-13/06/2017	ACCH	Fête de la Fraxinelle	1540 €
24/06/2017	JMH	Fête de la Musique	600 €
29/07/2017	Shirley SCHELCHER	Fête privée	200 €
20/08/2017	ABIMM	Marché aux Puces	100 €

Madame le Maire informe que **trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées** depuis la dernière séance. L'une le 26 juillet 2017 par Maître Benoît KNITTEL, la seconde le 4 août 2017 par Maître Jean-Luc GIROD, la troisième le 7 août 2017 par Maître Olivier FRITSCH, et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur le bien suivant :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
05/2017	Rue de l'Ancolie	Section n°6 Parcelle n° 286/45	572 m <sup>2</sup>	Bâti	NAa	-
06/2017	Rue d'Ensisheim	Section n°6 Parcelle n° 206/53	596 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-
07/2017	Rue de la République	Section n°3 Parcelle n° 13	1049 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	-

## Point n°4 – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2017

Monsieur David DROUIN, en poste en tant que représentant de l'ONF depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 complète le programme 2017 présenté initialement par M. François PETIT le 30 mars 2017, et expose à l'assemblée les divers travaux forestiers. Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** un programme de travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes en vente sur pied, pour un montant de 2209,90 € HT, document en date du 19 septembre 2017 ;
- **Accepte** un programme des travaux patrimoniaux (sécurisation des arbres supérieur ou égal à 30 cm dans les lots 10i, 13i et 35t pour un montant de 3200,00 € HT ; et un programme de travaux patrimoniaux (maintenance et sylviculture), comprenant le lotissement bois sur pied, pour un montant de 1961,00 € HT ;

### **Point n°5 – ONF – Etat de prévision des coupes –Etat d’Assiette 2018**

L’ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes :

- **les parcelles 10 et 13**, sont concernées par des travaux irréguliers ;
- **la parcelle 35** est concernée par des travaux de taillis sous futaie.

Après délibération, le conseil décide, à l’unanimité,

- **D’accepter** les propositions de travaux de l’ONF pour 2018.

### **Point n°6 – Bois 3<sup>ème</sup> âge – Année 2017**

Les modalités pour l’opération 2017 ont été définies. Le prix de la corde de bois enlevée en forêt est de 168 €. Une option de livraison à domicile est proposée au prix de 29 € par corde.

Après délibération, l’assemblée communale décide, à l’unanimité,

- **De fixer** pour 2017 le prix de la corde de bois à 168 € pour les personnes âgées de plus de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à raison d’une corde par foyer ;
- **De fixer** pour 2017 le prix de la corde de bois avec l’option de la livraison à domicile à 197 € ;
- **De proposer** une corde gratuite aux personnes âgées qui souhaitent la façonner elles-mêmes, sans contrepartie aucune ; et ayant une filiation directe avec l’exploitant (selon les modalités décidées le 11 septembre 2014). Cette corde ne pouvant être destinée à la vente.
- **D’autoriser** le Maire à faire appel à une entreprise pour le façonnage d’une corde de bois avec ou sans option de livraison.

### **Point n°7 – Convention de co-maîtrise d’ouvrage avec le Département du Haut-Rhin**

Dans le cadre de l’opération «Aménagement d’un carrefour à feu à l’intersection de la rue de le République RD2 et de la rue de Fessenheim RD 3bis avec reprise des trottoirs et de la voirie sur l’emprise», faisant l’objet d’un marché conclu avec le bureau d’études Cocyclique, il convient d’établir une convention de co-maîtrise d’ouvrage avec le Département du Haut-Rhin précisant que :

- La part des travaux affectant l’emprise de la RD2 et de la RD3bis se fera sous co-maîtrise d’ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune de Hirtzfelden le soin de réaliser l’ensemble de l’opération dans le cadre d’une co-maîtrise.
- La Commune d’Hirtzfelden assurera le préfinancement des dépenses de l’opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l’hypothèse d’une participation financière départementale).

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour (dont 4 procurations) et une abstention (P. SCHUBNEL), décide :

- de **Donner** son accord pour la passation d’une convention de co-maîtrise d’ouvrage avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l’opération « *Aménagement d’un carrefour à feu à l’intersection de la rue de le République RD2 et de la rue de Fessenheim RD 3bis avec reprise des trottoirs et de la voirie sur l’emprise* »,
- d’**Autoriser** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d’ouvrage pour le compte de la Commune.

### **Point n°8 – Demandes de subventions à la Région, au Département et à la Communauté de Communes**

Le 20 juillet 2017, Mme le Maire a signé le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Cocyclique, 1 rue de la Marne – 68360 SOULTZ, pour l'Aménagement d'un carrefour à feu à l'intersection de la rue de la République RD2et de la rue de Fessenheim RD 3bis avec reprise des trottoirs et de la voirie sur l'emprise, pour un montant de 10 875 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour (dont 4 procurations) et une voix contre (P. SCHUBNEL),

- **Charge** le Maire de solliciter une participation financière auprès de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Haut-Rhin et de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

### **Point n°9 - Rue de Meyenheim – Recours à un géomètre pour la création d'un cheminement piétonnier**

Pour permettre l'aménagement de l'accotement en cheminement piétonnier, afin de desservir le stade et le skate-park, l'intervention d'un arpenteur pour des travaux de piquetage est nécessaire.

En réponse à la requête de Madame le Maire, le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin a donné son accord le 17 juillet 2017 pour la réalisation d'un cheminement piétonnier sur son emprise foncière à la route de Meyenheim. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Autorise** l'aménagement d'un cheminement piétonnier rue de Meyenheim afin de desservir le stade et le skate-park,
- **Autorise** Madame le Maire à prendre l'attache d'un géomètre ainsi que la prise en charge des frais d'arpentage,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

### **Point n°10 - Contrat de 100 heures avec une entreprise locale**

La commune souhaite renouveler son appel à une entreprise de prestation locale pour des travaux d'élagage et de déneigement durant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017 à raison de 100 heures de travail.

L'entreprise retenue pourra utiliser le matériel de la commune pour cette prestation.

Le taux horaire a été fixé à 9,76 € HT. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer un contrat de prestations de services avec une entreprise pour une durée de 100 heures du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017.

### **Point n°11 - Buste F.A. Jecker : Convention avec le musée Unterlinden**

Dans sa campagne de récolement auprès des collectivités et autres, le musée Unterlinden de Colmar nous propose de régulariser le dépôt du buste en bronze de François-Antoine Jecker par une nouvelle convention de dépôt pour une durée de deux ans. Madame le Maire précise qu'en réponse à sa demande auprès de la conservatrice en chef du musée Unterlinden, le devis d'un professionnel nous parviendra pour la réalisation d'un moule du buste afin de le reproduire pour la tombe de la famille Jecker au Père-Lachaise.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention de dépôt d'un objet avec le musée Unterlinden de Colmar.

### **Point n°12 - Opération « Pères Noël à moto » 2017**

L'Association de Promotion Hôtelière du Canton d'Ensisheim, organise à nouveau la « Tournée des Pères Noël à moto ». Cependant, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach n'a pas donné de suite favorable à la poursuite d'un soutien financier, l'action ne pouvant techniquement être étendue à l'ensemble de la nouvelle intercommunalité.

Madame le Maire propose de verser à l'association une participation financière pour que la tournée puisse se maintenir et elle précise que les sept communes de l'ancienne communauté de communes Essor du Rhin participent au financement de cette manifestation. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à verser une subvention d'un montant de 180 € à l'Association de Promotion Hôtelière du Canton d'Ensisheim.

### **Point n°13 – Réduction du temps de travail d'un adjoint administratif**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2012, point n°8, instaurant le temps de travail à temps partiel pour les agents de la commune qui le demande, ce temps de travail ne pouvant être inférieur à 50 % ;

Vu la demande, en date du 19 juillet 2017, de Madame Emilienne PIERRAT de réduire son temps de travail à 50 % pour raison familiale afin d'élever son enfant ;

Les horaires hebdomadaires de travail de Madame Emilienne PIERRAT sont définis dans le tableau suivant à compter du 25 septembre 2017 :

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>	8h30 – 12h00	13h15 – 18h30
<b>Mercredi</b>		
<b>Jeudi</b>	8h30 – 12h00	13h15 – 18h30
<b>Vendredi</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>17h30</b>	

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Ne s'oppose pas** à cette répartition hebdomadaire des horaires de Madame Emilienne PIERRAT.

### **Point n°14 - Horaires de travail de deux adjoints techniques**

Les horaires de travail de Madame Corinne HOFFMEYER, adjoint technique, ont été révisés.

Pour ce faire, ceux de Madame Martine GIDEMANN, adjoint technique, ont également été revus pour les nécessités du service.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les horaires sont modifiés comme dans les tableaux ci-après :

**Tableau récapitulatif avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour Mme Corinne HOFFMEYER :**

	<b>ECOLE</b>	<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>MAIRIE</b>
<b>Lundi</b>	16H00 – 19h00	7H00 - 10H00	
<b>Mardi</b>	16H00 - 19H00	7H00 - 10H00	15H00 – 16H00
<b>Mercredi</b>	7H00 – 12H00		
<b>Jeudi</b>	16H00 - 19H00	7H00 - 9H30	15H00 – 16H00
<b>Vendredi</b>	16H00 - 19H00	7H00 - 9H30	
<b>Total sur 30 heures</b>	17 heures	11 heures	2 heures

**Tableau récapitulatif avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour Mme Martine GIDEMAN :**

<b>Année scolaire</b>	<b>ECOLE</b>		<b>ATELIER ET AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX</b>
	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>	
<b>Lundi</b>	7H45 - 11H45	13H00 - 17H00	
<b>Mardi</b>	7H45 - 11H45	13H00 - 17H00	
<b>Mercredi</b>			7H00 - 10H00
<b>Jeudi</b>	7H45 - 11H45	13H00 - 17H00	
<b>Vendredi</b>	7H45 - 11H45	13H00 - 17H00	
<b>Total sur 35 heures</b>	32 heures		3 heures

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver ces modifications d'horaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Point n°15 - Emploi temporaire : création d'un poste contractuel**

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité, Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps complet.

Cet agent remplacera l'agent communal, Vincent NIEDERMEYER, adjoint technique, en congé maladie, pour une période de trois mois du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017, à raison de **35 h/semaine**, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à recruter, un agent contractuel à temps complet à raison de 35 h/semaine pour une période de trois mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017,

- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recrutés au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera à l'indice brut 347 ;
- **Autorise** en conséquence le Maire à signer le contrat de travail ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

#### **Point n°16 - Adhésion de la ville d'Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- **Demande** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

#### **Point n° 17 - Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Frédéric GOETZ commente les deux rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui ont été transmis par courrier électronique à chaque conseiller.

Les communautés de communes de l'Essor du Rhin et du Pays de Brisach ayant fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les rapports annuels de l'année N-1 sont au nombre de deux, un par ex-communautés de communes. Monsieur Frédéric GOETZ fait un bref résumé des documents. Après délibération, l'Assemblée communale, à raison de 13 voix pour (dont 3 procurations) et 2 abstentions (J.JECKER + procuration de S. NOTO-SUPPIGER),

- **Approuve** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes de l'Essor du Rhin
- **Approuve** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes du Pays de Brisach.

#### **Point n°18 - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Monsieur Frédéric GOETZ commente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'ancienne Communauté de communes Pays de Brisach, qui a été transmis par courrier électronique à chaque conseiller. Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité,

- **Approuve** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté de communes du Pays de Brisach

## **Point n°19 - Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Chaque conseiller a été destinataire du rapport annuel 2016 du S.I.A.E.P. sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable. M. Christophe BITARD, vice-président au Syndicat d'eau, commente le rapport et apporte quelques précisions. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## **Point n°20 – Informations, Communications**

### **Madame le Maire**

#### **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin**

Le rapport d'activité 2016 ainsi que le Compte administratif vous ont été envoyés avec l'invitation de la séance plénière de ce jour, conformément au courrier du 17 juin dernier de M. René Danesi.

#### **Dépôts de plainte en gendarmerie**

- Le 31 juillet un 1<sup>er</sup> dépôt de plainte pour détérioration a été fait en gendarmerie, impact sur la façade principale de l'école La Farandole ;
- Le 2 août un 2<sup>ème</sup> dépôt de plainte pour détérioration (volet roulant extérieur de la salle polyvalente, avec impacts réalisés avec des briquets) a été déposé en gendarmerie ;
- Un 3<sup>ème</sup>, le 13 août, taches de peinture sur façade avant et vitre entrée principale de la salle polyvalente relatant 2 événements, celui du 11 et celui du 13 août;
- Le 4<sup>ème</sup> dépôt de plainte le vendredi 25 août : celui-ci concerne les boîtes aux lettres, école et structure d'accueil, devant la salle polyvalente ;
- Le 5<sup>ème</sup> dépôt de plainte hier, le 20 septembre : détérioration d'une baie vitrée sur le bâtiment de l'ancienne école élémentaire, côté rue de l'Ecole.

#### **Personnel**

Du lundi 4 septembre au vendredi 20 octobre, sur le bloc « maternelle », Mme Corinne Hoffmeyer remplace Mlle Martine Gidemann, en arrêt suite à une intervention chirurgicale.

Mme Muriel Dumont remplace Mme Corinne Hoffmeyer sur les travaux de nettoyage de la salle polyvalente et du bloc élémentaire de l'école, confère la délibération du 4 juillet 2017 point n° 7.

Le choix s'est porté sur une embauche temporaire d'une personne au chômage : un comparatif a été fait entre une prestation d'une entreprise extérieure, 2873€ pour un mois, 26H/semaine et une personne, 1374€ pour un mois, 26H/semaine.

#### **Commission départementale de sécurité pour la salle polyvalente**

Le mardi 22 août 2017 à 10H30 a eu lieu la visite périodique de la commission départementale de sécurité organisée par la Préfecture de Colmar. Cette visite a duré de 10H30 à 12H15 sans une minute de répit.

Du côté commune, étaient présents Vincent Niedermeyer, entreprise Béringer, Maurice Ploskonka et moi-même.

Le 5 septembre, réception du compte-rendu avec un avis **favorable**.

#### **Ecole primaire « La Farandole »**

Le nettoyage avec 5 jeunes sous la tutelle de Mesdames Corinne Hoffmeyer et Mireille Ringler s'est déroulé du 10 au 24 juillet.

#### **Salle polyvalente**

- Le centre aéré du 10 au 28 juillet, et à compter du 31 juillet pour 2 semaines à raison de 20 heures par semaine 3 jeunes sous la tutelle de Mme Corinne Hoffmeyer pour un nettoyage du complexe.
- Le traçage des terrains de badminton a été fait le 16 août.
- L'exercice alarme incendie / évacuation avec les présidents d'association le 31 août.



## **Eglise**

La rampe d'accès sur l'entrée principale a été faite par l'agent communal, Vincent Niedermeyer et 3 saisonniers, durant le mois d'août.

## **Cimetière**

Le 2<sup>ème</sup> columbarium a été installé le 11 août (délibération du 18 mai 2017, point n°6).

**Le prochain conseil municipal est programmé le 16 novembre 2017.**

## **M. Stéphane Senez, 1<sup>er</sup> adjoint**

### **Quartier rue F.-A. Jecker, rue des Pins, rue du 10 Juin, rue du Muguet et rue de Verdun**

Suite à des plaintes d'administrés rapportant que la rue F.-A. Jecker et la rue de Verdun servent de raccourci à bon nombre de conducteurs de véhicules et d'une vitesse excessive dans la rue de Verdun, une zone 30 ainsi qu'une interdiction de passage pour les non-riverains vont être mis en place.

### **Eclairage public (TEPCV, délibération en date du 29 septembre 2015)**

Le passage à l'éclairage LED sur 3 portions de route :

- La rue de Fessenheim, de l'embranchement de la rue de la République jusqu'à celui avec la rue F.-A. Jecker et le lampadaire au niveau de l'îlot d'entrée
- La rue d'Ensisheim
- La rue de la République, de l'embranchement de la rue de Verdun jusqu'à la boulangerie

La réalisation des travaux est prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de cette année.

### **La rue de Fessenheim**

Les travaux de réfection des trottoirs vont démarrer fin septembre/début octobre.

M. Sylvain Furio prend en charge les réparations qui lui incombent.

La Commune paiera les emplâtres, le contour des massifs à fleurs et le reste du trottoir devant la propriété de M. Buck.

### **Cheminement piétonnier de la rue de Meyenheim**

En attente du rendez-vous avec l'ATR.

## **M. Christophe Bitard, 2<sup>ème</sup> adjoint**

### **Maison O.N.F.**

La rénovation intérieure est terminée, le rangement extérieur a par contre été réalisé par des agents ONF.

#### **Travaux TTC :**

Deux nouveaux conduits de cheminée :

- Bureau 3841 €
- Salon 4328 €.

Deux fourneaux : 3513 € l'unité.

Pose de fibre, rebouchage d'un nombre certain de trous (diamètre de conduit de fourneau) et peinture intérieure sur 2 niveaux : 14757 €.

Vérification des ouvertures de fenêtres, deux étant inutilisables : 250 €

Deux parquets flottants bureau et salon : 1859 €

Trois parquets ont pu être récupérés, manuellement, par Madame le Maire durant une semaine.

Nettoyage intérieur (salle de bains et vitres) par un agent communal.

Dépose et repose nouvelle cuvette WC par un agent communal.

A noter que la maison aurait dû être vidée au 30 juin et ne l'a été qu'au 11 août, la maison devant être prête pour le 1<sup>er</sup> septembre, ce qui a nécessité une belle acrobatie pour les intervenants avec la collaboration de Madame le Maire et M. Ploskonka.

## **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017**

Un courrier de la Préfecture en date du 17 juillet nous fait part de la fiche de notification 2017 : 43 118 € pour la commune de Hirtzfelden, 1 616 115 € pour les 29 communes membres, 967 862 € pour la part de l'EPCI.

## **FCTVA de l'exercice 2016**

Le montant retenu pour les dépenses d'entretien est de 6958,15 € et celui pour les dépenses d'investissement est de 79964,95 €, en découlent des dotations respectivement de 1141,41 € et 13117,45 €.

## **Cérémonie du 13 mai**

### Mémorial :

Est Signalisation, la plaque en aluminium : 340,80 €

Alsace Tôlerie, la stèle : 368,72 €

Tout en Pierre, les 3 palissades en granit : 297,60 €

Les copeaux de myscanthus, mis tout autour du mémorial, ont été gracieusement offerts par un de nos locataires de chasse, Jean-Luc Bossert.

La fabrication des 4 potelets ainsi que la pose de l'ensemble des éléments ont été faits par le service technique.

### Réception :

Les Papillons Blancs, les cartons d'invitation : 28,80 €

Schneider Emballages, les nappes, serviettes et décorations de table : 245,14 €

La Maison du Boulanger, les kugelhofs : 187,28 €

Vin blanc : 6 cartons de vin blanc (45,90 € le carton)

### Les repas de midi :

- du vendredi 28 avril (journée de la conférence presse en matinée et de la conférence du soir de M. Baumann en salle polyvalente) d'un montant de 70,90 €,
  - du vendredi 12 mai (journée de préparation) d'un montant de 197,10 € et
  - du samedi 13 mai (journée de la commémoration) d'un montant de 243,00 €
- n'ont pas été imputés à la collectivité.

## **Mme Valérie Birglen, 4<sup>ème</sup> adjointe**

### Lundi 16 octobre : après-midi citoyenne en collaboration avec l'école

Les CM1 et CM2 visiteront la mairie et pourront échanger avec le Maire sur le fonctionnement de la commune. Cette après-midi constituera une amorce à la mise en place d'une nouvelle équipe de conseillers municipaux juniors au courant du mois de novembre pour l'année scolaire 2017/2018.

L'opération annuelle « une naissance, un arbre » aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à l'arrière de l'école.

17 familles résidant à Hirtzfelden dont les enfants sont nés au courant de l'année 2014 ont été conviées à participer à l'opération de plantation.

## **M. Frédéric GOETZ, vice-président à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach**

M. Goetz retrace les points qui ont été évoqués lors du dernier conseil communautaire, visible sur le site internet [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)

Il rappelle également que le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 aura lieu la Fête du Tri et de l'Énergie dans les remparts de Neuf-Brisach où tous les citoyens de la Communauté de communes sont conviés.

**Madame le Maire clôt la séance à 21h36**